

FRAIS ANNUELS

1) RESTAURANT SCOLAIRE

Les prix de consommation au restaurant scolaire sont fixés annuellement par le Ministère de l'Éducation nationale de l'Enfance et de la Jeunesse.

Coûts actuellement en vigueur :

PRÉCOCE

	Prix unitaire:	Remarque :
En période scolaire et pendant les congés scolaires (Toussaint, Carnaval et Pentecôte)		
a) Collation à 10h00 + Déjeuner	4,70 €	obligatoire
b) Collation à 16h00	2,00 €	obligatoire pour les enfants inscrits aux activités périscolaires après 15h30

CYCLE 1.1 au CYCLE 4.2

	Prix unitaire:	Remarque :
En période scolaire		
a) Collation à 10h00	2,00 €	obligatoire
b) Déjeuner	gratuit	obligatoire
c) Collation à 16h00	2,00 €	obligatoire pour les enfants inscrits aux activités périscolaires après 15h30
Pendant les congés scolaires (Toussaint, Carnaval, Pentecôte)		
a) Collation à 10h00 + Déjeuner	4,70 €	obligatoire
b) Collation à 16h00	2,00 €	obligatoire pour les enfants inscrits aux activités périscolaires après 15h30

2) ENCADREMENT PÉRISCOLAIRE

Dans EIS SCHOUL, l'encadrement qui a lieu en dehors des heures d'enseignement (07 :30 – 08 :00 / 12 :15 – 13 :45 / 15 :30 – 18 :30) ainsi que pendant les congés scolaires (Toussaint, Carnaval, Pentecôte) n'est pas facturé actuellement. De ce fait, les chèques-services ne sont pas acceptés.

3) FOURNITURES DE CLASSE

L'achat des fournitures de classe est assuré par EIS SCHOUL. Une participation forfaitaire aux frais est facturée par année scolaire.